



Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif

AQUARESO

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif

Exercice 2021

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : AQUARESO
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liée au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albas, Anglars-Juillac, Bélays, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfrac, Duravel, Floressas, Grézels, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Luzech, Mauroux, Montcabrier, Parnac, Pescadoires, Prayssac, Puy-l'Évêque, Saint-Martin-le-Redon, Sauzet, Soturac, Sérignac, Touzac, Vire-sur-Lot
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 500 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 300.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 52,85 % au 31/12/2021. (52,85 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (110 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Tarif du contrôle des installations neuves	120 € HT Projet 198 € HT Réalisation	120 € HT Projet 178 € HT Réalisation
Tarif du contrôle des installations existantes	73 € HT	73 € HT
Tarifs des autres prestations aux abonnés	80 € HT Contrôle Réhabilitation	80 € HT Contrôle Réhabilitation
	100 € HT Contrôle pour vente < 20 EH	100 € HT Contrôle pour vente < 20 EH
	150 € HT Contrôle pour vente > 20 EH	150 € HT Contrôle pour vente > 20 EH

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/11/2021 effective à compter du 01/01/2022

2.2. Recettes

	Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service	25 848 €	0 €	25 848 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 330
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 201
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 152
Taux de conformité en %	82,9